



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/449
S/16005
28 septembre 1983

FRANCAIS

UN SECRETARIAT
SEP 29 1983

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Point 29 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-huitième année

Rapport du Secrétaire général

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution 37/37 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1982, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé les principes en cause et les mesures nécessaires pour remédier à la situation en Afghanistan.
2. Depuis l'adoption de cette résolution, j'ai activement poursuivi mes efforts en vue de promouvoir une solution politique par la voie de négociations. Ces efforts ont été axés sur l'élaboration d'un règlement global qui permettrait de résoudre les problèmes inhérents à la situation actuelle et de créer le cadre nécessaire à l'instauration de relations de bon voisinage.
3. Du 21 janvier au 7 février 1983, mon représentant personnel, M. Diego Cordovez, s'est rendu au Pakistan, en Afghanistan et en Iran, où il a eu des entretiens approfondis en vue de définir de manière plus précise le contenu du règlement global et de déterminer la procédure à suivre pour engager le processus diplomatique. Les consultations ont porté sur les quatre points précédemment retenus aux fins d'examen : retrait des troupes étrangères; non-ingérence et non-intervention, garanties internationales, et retour volontaire des réfugiés. A Islamabad, M. Cordovez a rencontré le Président Zia ul-Haq, le Ministre des affaires étrangères, Sahabzada Yaqub-Khan et d'autres hautes responsabilités du gouvernement. A Kaboul, M. Cordovez a rencontré le Président Babrak Karmal, le Premier Ministre Sultan Ali Keshtmand et le Ministre des affaires étrangères, Shah Mohammad Dost. A Téhéran, il a rencontré le Ministre des affaires étrangères Ali Akbar Velayati et d'autres hautes personnalités.

4. Les consultations menées dans la région ont permis d'élargir le terrain d'entente défini à certains égards lors de la première série de discussions tenues à Genève en juin 1982 par l'intermédiaire de mon représentant personnel 1/. Cette fois-ci en effet il a été possible de s'entendre quant à la nature et au fonctionnement d'un "mécanisme directeur" qui serait précisé dans le règlement global, et quant au genre de dispositions nécessaires pour en permettre l'application effective. L'accord s'est également fait à l'issue des consultations sur la nécessité d'organiser une deuxième série de discussions, sur la même base que les discussions tenues en juin 1982, afin de faire progresser le processus diplomatique. Les interlocuteurs ont réaffirmé à cet égard que les discussions devraient rester confidentielles, à moins que toutes les parties intéressées n'en décident autrement.

5. A la fin du mois de mars, j'ai effectué une visite en Union des Républiques socialistes soviétiques, au cours de laquelle j'ai eu la possibilité de procéder à un échange de vues sur la situation avec le Président Andropov et le Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko. Le Gouvernement soviétique s'est prononcé résolument en faveur d'un règlement politique et il a appuyé énergiquement la poursuite de mes efforts en ce sens.

6. La seconde série d'entretiens menée par l'intermédiaire de mon représentant personnel s'est tenue à Genève en deux phases : la première du 11 au 22 avril et la seconde du 12 au 24 juin 1983. Les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan étaient présents à Genève à cette fin. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a été tenu informé du déroulement des entretiens par l'intermédiaire de son Représentant permanent. La suspension des entretiens le 22 avril a été décidée d'un commun accord pour permettre aux interlocuteurs de tenir des consultations dans leurs capitales respectives.

7. Lors des entretiens, qui ont été menés dans un esprit très constructif, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la définition du contenu du règlement global, ses principes et objectifs, les relations mutuelles entre ses quatre éléments constitutants et les dispositions - calendrier notamment - à prévoir pour son application. En revanche, il ne s'est pas révélé possible de concilier les points de vue et les positions à l'égard de plusieurs questions, dont certaines d'importance cruciale, et elles ont été laissées en suspens.

8. Lors des entretiens de Genève, les dispositions visant à s'assurer que le retour des réfugiés revêt un caractère volontaire et ne subit aucune entrave ont été étudiées de très près et à la fin de la série d'entretiens, il a été convenu que les préparatifs concernant ces arrangements commenceraient sans délai. Des consultations ont donc été tenues pendant l'été avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de présenter des propositions précises à ce sujet.

1/ Voir A/37/482-S/15429.

9. Au cours de l'année passée, mon représentant personnel et moi-même avons également continué de chercher à gagner l'appui de tous les gouvernements qui sont en mesure de contribuer à résoudre les questions en jeu.

10. Mon représentant personnel avait été prié de se rendre dans la zone vers la fin de l'été mais je suis ultérieurement parvenu à la conclusion que le moment choisi pour une telle visite n'était pas approprié compte tenu des objectifs que les interlocuteurs s'étaient eux-mêmes fixés. Cependant, la présence à New York des Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale fournira l'occasion de tenir des entretiens qui, je l'espère sincèrement, permettront d'établir une base solide pour la reprise du processus diplomatique.

* * * * *

11. On ne saurait nier qu'un travail valable et indispensable a été accompli pendant la période sur laquelle porte le présent rapport. En effet, si l'on considère à quelles difficultés s'est heurtée la mise en train du processus diplomatique, celui-ci nous a sans nul doute sensiblement rapproché d'une solution politique juste et durable. Si cela a été possible, c'est essentiellement parce que toutes les parties intéressées sont restées animées de la ferme volonté d'oeuvrer de bonne foi pour mettre progressivement au point un règlement global qui apporterait une solution effective à toutes les questions en litige. Je trouve également encourageant l'appui de plus en plus large que prêtent à ces efforts les membres de la communauté internationale.

12. Mais en même temps, je ne puis dissimuler une profonde inquiétude devant la lenteur des négociations et les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de surmonter les obstacles restants. Il serait pourtant fort regrettable que le solide travail qui a été accompli l'ait été en pure perte. Mon souci se fait encore plus puissant à la pensée des souffrances que continue d'endurer le peuple afghan et aux profondes incidences humanitaires qu'aurait un règlement politique. Mon avis personnel est que le processus diplomatique s'est orienté dans la bonne voie et qu'il est réellement possible de parvenir à un règlement sur la base de ce qui a déjà été fait, à condition de prendre les décisions de principe nécessaires. Si ces négociations aboutissent, tous les Afghans pourront décider de leur avenir en paix, et l'on aura posé les fondements de la compréhension mutuelle et de la coopération entre Etats de la région.

13. Convaincu que ces sentiments sont également ceux des gouvernements intéressés, je suis pleinement disposé, s'ils gardent fidélité au processus diplomatique, à leur continuer mon aide pour tâcher de conclure un règlement à bref délai.
